

aux dépenses inutiles. Nous avons ici l'occasion d'économiser \$30,000 sur un seul item et je demanderai au ministre d'examiner s'il ne pourrait pas faire cette réduction au moins et d'abandonner les travaux de levés topographiques pour quelques années.

L'hon. CHARLES STEWART: Si le proposeur de l'amendement y consent, je veux bien réduire le crédit entier de \$30,000 mais je ne tiendrais pas à appliquer cette réduction à aucun item en particulier.

M. GARLAND (Bow-River): Tout en assurant franchement que ne suis guère satisfait des explications du ministre je ne le crois pas responsable de la situation actuelle. Nous pouvons être assurés de ses bonnes intentions avec l'espérance que, l'an prochain, ce crédit sera sensiblement diminué. Je suis donc prêt à accepter sa proposition de retirer l'amendement et de le remplacer par un autre tendant à une réduction de \$30,000. J'ai une réflexion à faire au ministre au sujet des projets de pétrole du fleuve Mackenzie, à la rivière La-Paix et autres. Si certains individus se rendent dans ces régions pour y exploiter des concessions de pétrole, ou qu'on les appelle comme on voudra, et qu'il devienne nécessaire d'envoyer sur les lieux une brigade d'arpenteurs, ce sont ces gens qui devraient défrayer la dépense et non pas le département.

L'hon. CHARLES STEWART: En ce qui concerne l'obligation des possesseurs d'un bail d'acquitter des dépenses de travaux d'arpentage le département a des règlements assez stricts touchant le paiement de droits sur le produit une fois qu'il a été découvert. Si un particulier, après s'être rendu sur les lieux, consacre des milliers de dollars à l'exploitation d'une entreprise, comme plusieurs le font, alors que le Gouvernement ne dépense pas un sou, mais impose un droit sur le bail et une taxe élevée sur le produit—ce que j'approuve cordialement—nous reconnaitrons tous, que cette industrie est assez lourdement grevée. Tout en approuvant entièrement cette politique, je suis d'avis que, au début, nous devrions donner toute l'aide possible aux travaux de recherches et d'exploitation et le produit une fois découvert, prélever une part raisonnable du rendement pour l'Etat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Combien a-t-on réellement dépensé des \$600,000, l'an dernier?

L'hon. CHARLES STEWART: On me dit qu'il a été tout dépensé l'année dernière, mais je ne pourrais confirmer cette assertion.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois moi-même que c'est assez exact. Je regrette que l'enthousiasme de mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) en faveur d'une réduction ait été d'aussi courte durée. Je ne sais quelle transformation s'est opérée depuis six heures, mais quant à moi, il me reste encore quelque chose à dire. Or, les frais d'arpentage, il y a environ trois ans, ont nécessairement augmenté. Pourquoi? Ils avaient varié de \$400,000 à \$500,000 par année. Ils ont augmenté à cause de l'arpentage pour le rétablissement des anciens combattants. Il a fallu de fortes sommes pour défrayer l'arpentage résultant de l'extension du rétablissement des anciens soldats, extension qui s'est manifestée en 1919-20, particulièrement en 1919. Une réduction de \$100,000 fut opérée l'an dernier. Ce travail avait diminué et en examinant les prévisions budgétaires avec le docteur Deville nous nous sommes entendus pour réunir certains travaux d'arpentages sous un même chef, et ainsi nous avons pu réduire les dépenses de \$100,000. Or, en toute question politique essentielle ou importante, le Gouvernement nous a fait l'honneur de nous imiter en tous points, sauf celui de la réduction des dépenses. Il semble incapable de suivre notre exemple sur ce point. Nous avons pu obtenir une réduction de \$100,000, l'an dernier, par ce procédé. Pourquoi ne le pourrions-nous pas faire cette année? Je ne doute pas que le rétablissement des anciens combattants diminue beaucoup plus cette année que l'année dernière. De plus, je ne me souviens pas des détails, mais il y a eu certains travaux que nous avons dû faire conjointement avec des gouvernements provinciaux — les gouvernements de l'Ontario et du Manitoba, je crois. Nous avons payé le tiers des frais d'arpentage au Manitoba et dans la Colombie-Anglaise. Je crois que ce travail a été complété et je ne sache aucune raison qui nous empêche d'effectuer cette année une réduction de \$100,000. A ce propos, je crois devoir dire ceci: Le chef de cette division du ministère de l'Intérieur, le docteur Deville, est un homme non seulement de capacité reconnue, mais c'est un homme qui est entièrement disposé à aider le ministre à réduire les dépenses, si le ministre le désire. S'il y a un fonctionnaire qui soit mieux